Mai 2022

François BELLEFLAMME

- né à Etterbeek le 5 novembre 1976

- marié, père de trois enfants,

- adresses professionnelles : Université Saint-Louis - Bruxelles
Boulevard du Jardin Botanique, 43
1000 Bruxelles
E-mail : belleflamme@fusl.ac.be

Cabinet d'avocats Bourtembourg & Co
Rue de Suisse, 24
1060 Bruxelles
Téléphone : 02/542.00.60
Téléfax : 02/534.00.01
E-mail : belleflamme@bourtembourg.be

Activités professionnelles et scientifiques

- Suppléant / chargé d'enseignement pour le cours de Droit administratif de 3e année de baccalauréat à l'Université Saint-Louis à Bruxelles depuis 2020.

  Chercheur associé au Centre interdisciplinaire de recherche en droit constitutionnel et en droit administratif (CIRC), depuis le 1er octobre 2019.

  Assistant chargé de travaux pratiques en droit administratif en troisième année du programme de bachelier en droit, à l'Université Saint-Louis - Bruxelles, du 15 septembre 2007 au 15 septembre 2019,

- Avocat au barreau de Bruxelles au sein du cabinet d'avocats *Bourtembourg & Co*, spécialisé en droit public et administratif, depuis le 1er octobre 2000,
  Reconnu spécialiste en droit constitutionnel et administratif depuis le 11 mai 2010,
  Avocat associé depuis le 1er janvier 2012,

Formations

- XXIIème Cours international de Justice constitutionnelle, Aix-Marseille 3 (2000),

- DEA en Droit public général français, Aix-Marseille 3 avec mention assez bien (2000),

- XXIème Cours international de Justice constitutionnelle, Aix-Marseille 3 (1999),

- Licence en Sciences politiques de l'UCL avec grande distinction (septembre 1999),

- Licence en Droit de l'UCL avec grande distinction (juin 1999),

- *« Summer Course in European Community Law »*, King's College de Londres (1996),

- Candidature en Droit des Facultés Universitaires Saint-Louis avec distinction (juin 1996),

Publications

- avec M. DE MUELENAERE, « L'inscription dans l'enseignement obligatoire et dans l'enseignement supérieur : une véritable liberté ou un droit d'accès au service public dans la mesure prévue par la loi ? », *in* F. BELLEFLAMME (coord.), *Droit de l'enseignement : règles applicables aux élèves et aux étudiants dans l'enseignement obligatoire et dans l'enseignement supérieur*, Bruxelles, Larcier, 2022, p. 11-103,

- M. EL BERHOUMI, C. RIZCALLAH, F. BELLEFLAMME *et al*., « Le Conseil d'État et l'avant-projet de loi « pandémie » : expiation du passé ou balises pour l'avenir », *Administration publique*, 2021, n° 4, p. 633-677,

- avec R. FONTEYN, « Le tweet administratif : usine à gazouillis ? », *Administration publique*, 2019, n° 4, p. 520-530,

- « La « force majeure » et les « circonstances exceptionnelles » lors de l'inscription en première secondaire : quand le décret de la Communauté française n'est pas clair, il faut en éluder la lettre pour en pénétrer l'esprit », *Administration publique*, 2019, n° 4, p. 535-546,

- avec E. MAES, « Origine et cheminement du principe de légalité en droit public belge : gouvernement par la loi ou État de droit ? », dir. L. Detroux, M. El Berhoumi et B. Lombaert, *La légalité, Un principe de la démocratie belge en péril ?*, Bruxelles, Larcier, 2019, p. 623-693,

- « Motivation formelle et motivation matérielle du licenciement d'un travailleur contractuel dans le secteur public », note sous C.C., 5 juillet 2018, n° 84/2018, *rev. dr. com.,* 2019, n° 2, p. 6-13 ;

- avec H. DASNOY, « Une autorité publique prend-elle une décision administrative lorsqu'elle décide de licencier un membre de son personnel contractuel ? », *in* dir. J. VAN MEERBEECK, P.-O. DE BROUX, T. LEONARD et B. Lombaert, *La distinction entre droit public et droit privé. Pertinence, influences croisées et questions transversales*, Bruxelles, Anthemis, 2019, pp. 163-225,

- avec J. BOURTEMBOURG, « Légalité, motivation, proportionnalité », *in* dir. S. BEN MESSAOUD et F. VISEUR, *Les principes généraux de droit administratif*, Bruxelles, Larcier, 2017, pp. 445-492,

- avec L. VANCRAYEBECK, « Les procédures de désignation et de nomination », *in* dir. X. DELGRANGE, L. DETROUX et M. EL BERHOUMI, *Les grands arrêts du droit de l'enseignement*, Bruxelles, Larcier, 2017,

- « La liberté contractuelle et le contrôle juridictionnel sur les actes des établissements d'enseignement libre », *in* dir. X. DELGRANGE, L. DETROUX et M. EL BERHOUMI, *Les grands arrêts du droit de l'enseignement*, Bruxelles, Larcier, 2017,

- « Le statut disciplinaire des membres du personnel de l'enseignement », *in* dir. X. DELGRANGE, L. DETROUX et M. EL BERHOUMI, *Les grands arrêts du droit de l'enseignement*, Bruxelles, Larcier, 2017,

- avec L. VANCRAYEBECK, « Le libre choix de l'école », *in* dir. X. DELGRANGE, L. DETROUX et M. EL BERHOUMI, *Les grands arrêts du droit de l'enseignement*, Bruxelles, Larcier, 2017,

- « Le droit à la vie privée et le droit à la liberté d'expression des enseignants face aux contraintes de l'organisation du service », *in* dir. X. DELGRANGE, L. DETROUX et M. EL BERHOUMI, *Les grands arrêts du droit de l'enseignement*, Bruxelles, Larcier, 2017,

- Avec J. BOURTEMBOURG, N. FORTEMPS et C. MOLITOR, « Fiscalité communale et principe d'égalité. Des différences de traitement établies par les règlements-taxes et de leur justification », *R.G.C.F.*, 2016, n° 1-2, p. 53-85,

- Avec K. LEUS et E. SLAUTSKY, « Droit bruxellois de la fonction publique », *in* dir. D. YERNAULT et P.-O. DE BROUX, *25 ans de droit bruxellois (1989-2014)*, Bruxelles, Bruylant, 2016, pages 301-398,

- Avec M. MORIS, « Les principes de bonne administration en droit administratif et en droit fiscal », dir. P.O. DE BROUX, B. LOMBAERT et F. TULKENS, *Actualité des principes généraux en droit administratif, social et fiscal*, Anthemis, 2015, pages 143-194,

- Participation à l'ouvrage collectif *La sixième réforme de l'État : l'art de ne pas choisir ou l'art du compromis ?*, dir H. DUMONT, M. EL BERHOUMI et I. HACHEZ, Bruxelles, Larcier, 2015, Les dossiers du J.T., n° 98,

- Avec J. BOURTEMBOURG, « Première analyse critique de la réforme », in dir. F. VISEUR et J. PHILIPPART, *La justice administrative*, Bruxelles, Larcier, 2015, pages 337-353 ;

- « Une association administrative ne saurait être assimilée à une autorité administrative », commentaire sous Cass., 13 juin 2014, C.14.0010.F, *A.P.T.*, 2015, n° 1, pages 185-194 ;

- Avec J. BOURTEMBOURG, « Requiem pour la boucle ? », note sous C.C., n° 74/2014 du 8 mai 2014, *J.T.*, n° 6569, 25/2014, 28 juin 2014, p. 480,

- En assistance de S. VAN DROOGHENDROECK, note sous Cass., 23 mai 2011 (« L'ordre public procédural »), *in* dir. S. VAN DROOGHENDROECK, *Le droit international et européen des droits de l'homme devant le juge national*, Bruxelles, Larcier, 2014, pages 353-362,

- Note sous C.E., n° 170.302 du 23 avril 2007 (« L'effet direct du droit au juge »), *in* dir. S. VAN DROOGHENDROECK, *Le droit international et européen des droits de l'homme devant le juge national*, Bruxelles, Larcier, 2014, pages 222-237,

- En assistance de S. VAN DROOGHENDROECK, note sous C.C., n° 157/2009 du 13 octobre 2009 (« Le droit international et européen des droits de l'homme comme « source matérielle » de principes généraux du droit »), *in* dir. S. VAN DROOGHENDROECK, *Le droit international et européen des droits de l'homme devant le juge national*, Bruxelles, Larcier, 2014, pages 160-171,

- Avec P.-O. DE BROUX et M. EL BERHOUMI, note sous C.C., n° 115/2004 du 30 juin 2004, C.C., n° 118/2007 du 19 septembre 2007 et C.C., n° 40/2011 du 15 mars 2011 (« Les personnes morales de droit public et de droit privé »), *in* dir. S. VAN DROOGHENDROECK, *Le droit international et européen des droits de l'homme devant le juge national*, Bruxelles, Larcier, 2014, pages 58-72,

- Avec J. SOHIER, « Incidence de la réforme du Conseil d'État sur la responsabilité des pouvoirs publics », *in* coord. F. TULKENS et J. SAUTOIS, *Actualités en droit public et administratif. La responsabilité des pouvoirs publics*, Bruxelles, Bruylant, 2014, pages 39-92,

- « La forme et la matière dans la définition du règlement aujourd'hui », *in* dir. I. HACHEZ *et alii*, *Les sources du droit revisitées*, volume 2, *normes internes infraconstitutionnelles*, Anthemis, Université Saint-Louis, 2012, pages 303-346,

- Avec M. DOUTREPONT, « Les circulaires en droit administratif général et en droit des étrangers : révision d'un « classique » des sources alternatives à l'aune de la théorie des sources du droit », *in in* dir. I. HACHEZ *et alii*, *Les sources du droit revisitées*, volume 2, *normes internes infraconstitutionnelles*, Anthemis, Université Saint-Louis, 2012, pages 443-491,

- « Le principe de légalité en dehors des matières réservées à la loi par la constitution », note sous C.C., arrêt du 18 février 2012, n° 36/2012, *A.P.T.*, 2012, liv. 2, pages 415-421,

- « L'annulation de la décision d'attribution d'un contrat administratif et ses conséquences civiles », *A.P.T.*, 2011, liv. 3, pages 259-275, note sous Liège, 10 mars 2009, *A.P.T.*, 2011, liv. 4,

- « Les A.S.B.L. des pouvoirs publics », *Le paraétatisme. Nouveaux regards sur la décentralisation fonctionnelle en Belgique et dans les institutions européennes*, dir. P. JADOUL, B. LOMBAERT et F. TULKENS, Bruxelles, La Charte, Bibliothèque de droit administratif, 2010, pages 247-305,

- Compte-rendu de l'ouvrage *Le droit au logement : vers la reconnaissance d'un droit fondamental de l'être humain*, publié par l'Institut des droits de l'homme du barreau de Bruxelles, Bruxelles, Bruylant/Nemesis, 2009, in *R.T.D.H.*, 2010, n° 82, pages 490-492,

- En assistance de S. VAN DROOGHENDROECK, « Les assemblées, juges du contentieux post-électoral : une institution en sursis ? », contribution présentée au colloque *Droits de l'Homme et droit parlementaire*, organisé par le Sénat et la Chambre des représentants le 12 février 2010,

- « La concession de service public : quel renouveau ? », *Le service public. Entre menaces et renouveau*, dir. H. DUMONT, P. JADOUL et S. VAN DROOGHENDROECK, Bruxelles, La Charte, Bibliothèque de droit administratif, 2009, pp. 531-586,

- « Le principe de non-rétroactivité, les droits acquis et les attributions du Conseil d'État », note sous Cass., 20 décembre 2007, *Druez* et Cass., 20 décembre 2007, *Noir*, *Chroniques de droit public – Publiekrechtelijke Kronieken*, 2009, n° 2, pp. 255-276,

- « Le recours en réformation », note sous C.E., 26 novembre 2008, n° 188.219, *Commune d'Esneux*, *Revue régionale de droit*, 2008, n° 127, pp. 285-301,

- « Le Pacte culturel, son champ d'application et les conséquences pour les ASBL », *Non-marchand/Economie sociale*, n°6, 2008, pp. 153-175,

- Compte-rendu de l'ouvrage *État des lieux de la fonction publique*, éd. S. DEPRE et C. MOLITOR, Bruxelles, Bruylant-Nemesis, Droit et justice, 2005, dans *Administration publique*, 2006/1, pp. 67-68,

- Avec J. BOURTEMBOURG, *notes du Recyclage « La fiscalité locale »*, FUSL et FUCaM, 13 et 20 octobre 2005.

Interventions orales (depuis 2016)

- Coordination de la formation UB3 « Droit de l'enseignement : règles applicables aux élèves et aux étudiants dans l'enseignement obligatoire et dans l'enseignement supérieur » le 25 avril 2022 et intervention sur le thème « L'inscription dans l'enseignement obligatoire et dans l'enseignement supérieur : une véritable liberté ou un droit d'accès au service public dans la mesure prévue par la loi ? ».

- « Le référé administratif en pratique. Une clarification et beaucoup d'incertitudes » lors des journées d'études « Droit et contentieux de la fonction publique » organisées les 12 et 13 octobre 2021.

- « Une autorité publique prend-elle une décision administrative lorsqu'elle décide de licencier un membre de son personnel contractuel ? » lors du colloque « La distinction entre droit public et droit privé. Pertinence, influences croisées et questions transversales » organisé notamment par le CIRC, sous la coordination de Jérémie Van Meerbeeck, le 11 mars 2019, à l'Université Saint-Louis – Bruxelles.

- « Origine et cheminement du principe de légalité en droit public belge : gouvernement par la loi ou Etat de droit ? » lors du colloque « L'exigence de légalité : un principe de la démocratie belge en péril ? » organisé par le CIRC, le 7 décembre 2018, à la maison des parlementaires.

- « Légalité, motivation, proportionnalité » lors du colloque « Les principes généraux du droit administratif. Actualités et applications pratiques » organisé par la Conférence du jeune barreau de Bruxelles, sous la coordination de Sarah Ben Messaoud et François Viseur, les 1er et 8 juin 2017, au SPF Justice.

- « De l'importance d'un statut et de ses implications dans la fonction parlementaire », avec Bruno Lombaert, lors d'un séminaire au Parlement de la Communauté française à destination des agents des assemblées parlementaires, le lundi 12 septembre 2016.